

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.120

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Convention Jura Service pour
l'année 2023**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal autorise chaque année Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association intermédiaire Jura Service, qui met à disposition de la collectivité les personnels répondant à l'offre de mission.

La convention pour l'année 2023 porte sur un total maximum de 4 500 heures. Les tarifs horaires applicables au 1^{er} janvier 2023 seront revalorisés en référence à l'augmentation du SMIC sur la base des taux horaires appliqués en 2022.

	Rappel taux horaire depuis le 1^{er} août 2022
Heures normales	19,64 €
Heures doubles (dimanche - jour férié)	39,28 €
Heures majorées à 15 % (heures de nuit à partir de 22 h)	22,59 €
Heures supplémentaires à 25% (de la 36 ^e à la 43 ^e heure)	24,55 €
Heures supplémentaires à 50 % (au- delà de la 43 ^e heure)	29,46 €

Le tableau de référence mis à jour sera joint à la convention dès que les nouveaux tarifs horaires seront connus.

En 2022, 3 677 heures ont été réparties entre les services (*nombre d'heures arrêté au 31/10/2022*).

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé, avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Association Jura Service

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNON

